



POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal cantonal TC
Kantonsgericht KG

Rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg

Tribunal cantonal
Rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg

T +41 26 304 15 00, F +41 26 304 15 01

CP 17-1443-9

www.fr.ch/tc

Recommandé

Monsieur
Denis Erni
Case postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

N/réf.: 80F 2018 1/cst (à mentionner dans toute correspondance svp)

V/réf.:

Fribourg, le 7 mai 2018

Vos courriers du 1^{er} mai 2018

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 1^{er} mai 2018 adressé à la Chambre pénale, ainsi que de votre écrit du 1^{er} mai 2018 envoyé au Procureur général adjoint Raphaël Bourquin, que ce dernier a transmis à la Chambre pénale en date du 4 mai 2018 (cf. annexe).

Dans votre lettre au Procureur général adjoint, vous déclarez contester l'ordonnance de non-entrée en matière du 13 avril 2018.

Dans le même temps, par courrier séparé à la Chambre pénale, vous laissez entendre qu'elle n'est pas compétente lorsque vous écrivez: "*que vous auriez été l'organe de recours sans la faille critique du système judiciaire à l'origine de cette affaire, mais que vous ne pouvez pas l'être vu l'existence de cette faille et cette ordonnance abusive à dessein*".

Afin de clarifier la situation, je vous invite à m'indiquer **dans un délai de 10 jours dès réception** si vous faites recours auprès de la Chambre pénale contre l'ordonnance de non-entrée en matière du 13 avril 2018. Sans réponse claire, la cause sera classée sans suite et sans frais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hubert Bugnon
Président de la Chambre pénale

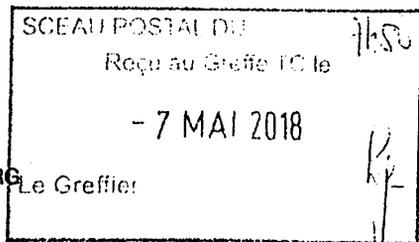
Annexe mentionnée

—

—
Pouvoir Judiciaire PJ
Gerichtsbehörden GB



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Ministère public MP
Staatsanwaltschaft SA

Pl. Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

T 026.305.39.39, F 026.305.39.49
mp@fr.ch, www.fr.ch/mp

Ministère public
Pl. Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

Courrier interne
Chambre pénale du Tribunal cantonal
Rue des Augustins 3
Case postale 1654
1701 Fribourg

Réf: RBO/LAR F 17 11185
Procureur général adjoint: Raphaël BOURQUIN
Collaborateur/trice: Laurence Arni
T direct: +41 26 305 14 63
V/ Réf:

Fribourg, le 4 mai 2018

Ordonnance de non-entrée en matière du 13 avril 2018

Denis ERNI / Virginie SONNEY

Monsieur le Président,
Madame et Monsieur les Juges cantonaux,

Dans l'affaire citée en exergue, je porte à votre connaissance que l'ordonnance de non-entrée en matière a été notifiée à Denis ERNI le 26 avril 2018.

Par la présente, je me permets de vous transmettre, comme objet de votre compétence, le courrier daté du 1^{er} mai 2018 adressé par Denis ERNI au Ministère public. En effet, de l'avis du soussigné, ce courrier doit être considéré comme un recours à l'ordonnance précitée, dans la mesure où il est écrit *vo*tre ordonnance est contestée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Juges cantonaux, à l'assurance de ma haute considération.

Raphaël BOURQUIN
Procureur général adjoint

Annexe

— Dossier judiciaire RBO F 17 11185 (quadruplé)

Copie

— Denis ERNI, Boîte postale 408, 1470 Estavayer-le-Lac